



Enfants sur les cartes vitales des 2 parents divorcés

Par **Sabrina METREAU**, le **23/09/2016** à **09:32**

Bonjour,

Mon ex me demande de rajouter nos 2 enfants sur sa carte vitale, en cas de besoin pendant ses DVH (c'est moi qui en ai la garde).

Je sais que c'est mieux, surtout pour les enfants, sauf que, avec mon ex, j'ai peur que ce soit à double tranchant...

Il est toujours en train d'essayer de trouver la moindre faille chez moi pour me faire passer pour une mère négligente. D'ailleurs cette demande est intervenue 2 jours après qu'il ait fait un scandale parce que mon fils était tombé de vélo sans casque (à plat ventre, sur la pelouse chez mes parents). J'ai eu le droit à un "et toi ça ne t'inquiète même pas !?!". Je précise, pour ceux qui se poseraient la question, qu'il n'avait pas la moindre égratignure.

Le problème est que c'est systématique : le moindre rhume sans visite illico chez le médecin donne lieu à des accusations de sa part. Il en est à vérifier leur corps centimètre par centimètre (véridique, je l'ai déjà vu faire) pour vérifier que je n'ai rien laissé passer. Pas de chance pour moi, ce jour là mon fils avait une croûte d'environ 3mm de large sur le crâne, et moi en mauvaise mère qui se respecte, je n'ai même pas été capable de lui dire comment il avait bien pu se faire ça....

Jusqu'à présent je pense que la seule chose qui l'a retenu c'est l'idée de devoir payer de sa poche, mais je suis à peu près sûre qu'une fois sur sa carte vitale, mes enfants vont être trainés chez le médecin (et pas le leur...) tous les 4 matins pour un oui ou pour un non, jusqu'à trouver un moyen de m'accuser pour négligence.

Du coup, est-ce que je suis obligée de les rajouter sur sa carte ou est-ce que j'ai la possibilité de les en enlever plus tard si je m'aperçoit qu'il abuse ?

Par **Visiteur**, le **23/09/2016** à **09:50**

Bonjour,

voir avec la CPAM mais je crois que les enfants sont soit sur l'une soit sur l'autre ? Pas sur les 2... Vous en avez la garde, lui que des DVH ? De plus je ne vois pas ce que cela changerait pour vous dans l'absolu ? Si il veut les emmener tous les quat' matins chez le toubib, qu'ils soient ou pas sur sa carte vitale ne change rien !? il fait faire une feuille de soins et basta !? non ?